

Polémique sur le futur hôpital : des arbres ou des hommes ?

Le débat sur l'avenir du quartier du Bréau, notamment, a donné lieu à une explication musclée entre tenants de l'implantation de l'hôpital et ses adversaires.

Lors de la réunion publique à la Halle de Villars consacrée à l'avenir du vieil Avon, du quartier du Bréau et des casernes au sud du château, dans le cadre de la révision du POS en Plan local d'urbanisme (PLU), nous avons eu droit à une belle empoignade, certes récurrente, sur le projet d'implantation du futur hôpital au Bréau.

Le maire de Fontainebleau, Frédéric Valletoux, a rappelé le récent accord passé entre le ministère de la Défense et le ministère de l'Agriculture pour que le premier puisse récupérer des terrains forestiers appartenant au second, en échange des terrains actuellement militaires du Bois-Rond en forêt, et les vende à la Communauté de communes. Le maire met l'accent sur cette population du Bréau « qui souffre de son isolement et ne se sent pas vraiment bellifontaine », et dit son désir de rompre cette barrière entre les deux parties de sa ville : « Ce quartier, composé en majorité de logements sociaux, (près de 250) fort d'un millier d'habitants, doit recevoir un peu de logements, certes, mais aussi des activités économiques comme des entreprises de service et de nouvelles technologies. Et, surtout, l'implantation du futur hôpital. »

L'enjeu de l'hôpital

M. Wagon, architecte, définit alors les caractéristiques complexes de ces quartiers, et le plat de résistance de la soirée ne pouvait dès lors qu'être servi avec une passe d'armes entre le président du Comité de Défense d'Avon, le maire de Fontainebleau, avec, en soutien, le prési-



Le maire, au côté du président Le Poulain argumente sur l'enjeu du futur l'hôpital

dent de la Communauté de communes, Jean-Pierre Le Poulain.

Frédéric Valletoux défend avec brio et précision les enjeux du futur hôpital, arguments maintes fois développés dans nos colonnes, et insiste sur ce qu'à présent aucun projet architectural n'existait mais que l'Agence Régionale Hospitalière se montrait très favorable à une solution qui verrait un accord entre les hôpitaux de Fontainebleau et de Nemours afin de mettre en commun leurs atouts complémentaires.

Le président du Comité de défense d'Avon, Philippe Thomas-Derevoqe, pose ce qu'il appelle « la vraie question » : « Faut-il utiliser ces terrains pour y construire un hôpital ? » Et il rappelle le décret de Sadi Carnot pris en 1891, consistant à protéger la forêt, signalant, au moment où il était question de l'Alsace et de la Lorraine, un fort sentiment patriotique mais aussi écolo-

gique, précisant que « les terrains militaires concernés devraient être restitués à la forêt quand l'Armée n'en aurait plus l'usage ». Pour le président, « le décret est toujours en vigueur » et « l'hôpital à cet endroit n'est pas une nécessité absolue ». Il cite un arrêté de 1938 du ministère de l'Éducation Nationale pour classer ce site « monument naturel, artistique, légendaire et pittoresque ».

L'orateur se fait plus lyrique encore : « Préférer l'hôpital à la nature c'est ici un épouvantable anachronisme ! Comment accepter que ces terrains soient échangés contre le Bois-Rond et que cela devienne une gesticulation du monde juridique, alors qu'il y a au nord de Fontainebleau un espace considérable, y compris sur les terrains actuels ? »

La réponse du maire

Frédéric Valletoux répond alors : « Vous parlez d'anachronisme quand il s'agit d'un hôpital et de la vie humaine ! Vous oubliez que nous ne venons pas de perdre une guerre et que la question de l'Alsace et de la Lorraine est réglée ! Je me demande qui fait de l'anachronisme ! Nous sommes dans une société soumise à des contraintes nouvelles, dans une situation économique bien différente. Bâti sur les terrains du nord, dites-vous ? Bien sûr, on pourrait rendre des cen-



Philippe Thomas-Derevoqe

taines de terrains à la forêt, restituer Avon à son état maraîcher. Pendant que nous y sommes, démolissons tout ce qui a été construit depuis 1891 ! Mais personne ne mettra un euro pour reconstruire un hôpital dans le nord de Fontainebleau ! Nous sommes devant un véritable enjeu humanitaire dans cet accord avec les deux hôpitaux de Fontainebleau et de Nemours et la polyclinique. Si durant des années l'on fait des travaux à l'hôpital actuel, sur des terrains obsoletés, je ne souhaite à aucun patient d'y être. Les médecins n'y viendront pas, et puis la question de remise aux normes se pose. Personne n'investira à fonds perdus. Vous serez le premier à défler avec moi si l'on ferme un jour des services sur l'emplacement actuel ! »

J.M.T.B.

(Dans notre prochain numéro, le président Philippe Thomas-Derevoqe précisera sa position)

Pour une vision d'avenir

Des études successives

Bien sûr, le président du comité de défense d'Avon dit son souci de moderniser les équipements hospitaliers et ne veut pas que l'on dise qu'il préfère un arbre à la santé humaine mais il tient mordicus à sa solution au nord, tout en demandant qu'on lui démontre que la construction d'un nouvel hôpital ne sera pas plus coûteuse que le réaménagement de l'ancien, thèse que défend fortement Frédéric Valletoux, avec bien d'autres.

Jean-Pierre le Poulain, quant à lui, insiste sur l'aspect territorial et « la vision d'avenir » de ce projet structurel.

Il rappelle qu'Avon porte le principe de cette révision du POS depuis 1996. Précisant : « J'ai dit oui de suite pour acheter les terrains. La MRAI a depuis longtemps réalisé des études mais aucune n'a pu encore aboutir, les comités de

pilotage se sont multipliés avec les préfets successifs. Aujourd'hui, avec l'accord survenu entre les deux ministères, il s'agit en fait d'une extension de la forêt. »

Quant à l'utilisation des terrains au nord, une fois notamment le départ des gendarmes du quartier Damesme, deux arguments : le maire rappelle que la MRAI travaille avec ses urbanistes, par une étude payée sur ses propres budgets, sans que cela coûte à la ville, et Joseph de Tarragon fait valoir qu'il faut prendre compte de l'accueil des scolaires au moment où l'on réhabilite le lycée François-I^{er}, ajoutant : « Des questions de stationnement se posent en lisière de forêt. Il faudrait une aire de stationnement dans ce périmètre. Par ailleurs des structures universitaires ne seraient pas mal venues ! »